

ZONE ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE

PLAN D'ACTION

PLAN D'ACTION RÉVISÉ / VERSION ABRÉGÉE

MISE À JOUR : 7 FÉVRIER 2025



Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.

Pour toute information :

Direction des communications
du Secrétariat du Conseil du trésor
1^{er} étage, 1.421
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca
Site Web : www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Février 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-00584-6 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025

TABLE DES MATIÈRES

<u>MISE EN CONTEXTE</u>	4
<u>AXE 1 : INNOVATION ET PRODUCTIVITÉ</u>	5
<u>AXE 2 : MAIN-D'ŒUVRE</u>	6
<u>AXE 3 : ENTREPRENEURIAT</u>	7
<u>AXE 4 : TOURISME ET CULTURE</u>	8
<u>AXE 5 : MOBILITÉ</u>	9
<u>AXE 6 : CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT</u>	10

MISE EN CONTEXTE

Tel que mentionné lors de son lancement le 4 décembre 2023, le plan d'action 2024-2029 de la Zone économique métropolitaine (ZEM) se veut une démarche évolutive.

Les coprésidents des six axes ainsi que les représentants des organisations partenaires de la démarche se sont réunis le 7 février dernier afin d'échanger sur l'évolution et la mise à jour du plan d'action.

Ces ajustements prennent en considération le Bilan 2024 ainsi que le contexte socioéconomique actuel. Ce fut également l'opportunité de déterminer les actions prioritaires pour l'année 2025 et de réaffirmer l'importance d'intégrer des principes de développement durable à la démarche.

Cet exercice a donné lieu à des échanges enrichissants et témoigne de l'engagement des parties prenantes à la Zone économique métropolitaine.

Québec, le 7 février 2025

AXE 1 : INNOVATION ET PRODUCTIVITÉ

OBJECTIFS	ACTIONS	PRIORITÉ 2025 ¹
1.1. Rapprocher la recherche appliquée des besoins des entreprises de la région	1.1.1. Identifier les besoins prioritaires pour améliorer la productivité des entreprises.	Action priorisée
	1.1.2. Identifier les besoins prioritaires pour améliorer l'innovation au sein des entreprises.	Action priorisée
	1.1.3. Identifier les acteurs de la recherche et les programmes existants qui répondent aux besoins identifiés en 1.1.1 et 1.1.2.	Action priorisée
	1.1.4. Créer des occasions d'échanges entre les entreprises et les chercheurs pour répondre à des enjeux communs d'un même secteur.	Action priorisée
1.2. Renforcer les capacités de commercialisation des innovations	1.2.1. Mettre en place des projets pilotes et des programmes qui visent la commercialisation des innovations.	Non priorisée
	1.2.2. Appuyer la mise en place de nouveaux fonds spécialisés en capital de risques.	Non priorisée

1 Cette colonne présente les **actions priorisées** pour 2025. Toutefois, les **actions non priorisées** demeurent sur cette feuille de route et peuvent être réalisées en 2025.

AXE 2 : MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIFS	ACTIONS	PRIORITÉ 2025 ²
2.1. Faire du territoire de la ZEM une région reconnue pour son accueil, contribuant au succès de l'intégration et de la rétention des nouveaux travailleurs	2.1.1. Élaborer une voie express pour l'accueil de travailleurs étrangers et leurs familles.	Non priorisée
	2.1.2. Consolider et étendre à l'ensemble de la ZEM les services de soutien aux nouveaux arrivants.	Non priorisée
	2.1.3. Réaliser une étude d'étalonnage afin d'identifier les meilleures pratiques à mettre en place pour favoriser l'accueil de nouveaux travailleurs.	Action priorisée
	2.1.4. Identifier les acteurs d'influence qui pourront mettre en place les meilleures pratiques identifiées en 2.1.3.	Non priorisée
	2.1.5. Renforcer l'offre d'habitation afin de permettre l'accueil des nouveaux travailleurs.	Non priorisée
2.2. Promouvoir le territoire afin d'attirer une main-d'œuvre qualifiée	2.2.1. Élaborer une déclinaison du marketing territorial ZEM visant l'attraction de la main-d'œuvre.	Non priorisée
	2.2.2. Assurer que les campagnes de promotion représentent l'ensemble de la ZEM.	Non priorisée
2.3. Planifier les initiatives de main-d'œuvre à l'échelle de la ZEM	2.3.1. Définir les besoins en main-d'œuvre des grands employeurs de la région tout en prenant en considération l'impact des nouvelles technologies.	Non priorisée
	2.3.2. Relayer les analyses et les veilles sur les tendances et perspectives concernant les besoins de main-d'œuvre et le marché du travail.	Non priorisée
2.4. Accélérer l'innovation en matière de ressources humaines	2.4.1. Mise en place d'un observatoire/espace en ressources humaines pour le territoire de la ZEM.	Action priorisée

² Cette colonne présente les **actions priorisées** pour 2025. Toutefois, les **actions non priorisées** demeurent sur cette feuille de route et peuvent être réalisées en 2025.

AXE 3 : ENTREPRENEURIAT

OBJECTIFS	ACTIONS	PRIORITÉ 2025 ³
3.1. Bonifier le soutien et l'accompagnement aux entrepreneurs de tout le territoire	3.1.1. Assurer un financement équitable sur l'ensemble du territoire.	Non priorisée
	3.1.2. Mettre en place des mécanismes récurrents de consultation auprès des entrepreneurs afin de cerner les besoins, notamment ceux des très petites entreprises (TPE).	Action priorisée
	3.1.3. Promouvoir et faire connaître davantage l'offre de soutien à l'entrepreneuriat et au repreneuriat.	Non priorisée
3.2. Optimiser les ressources et services destinés aux entreprises	3.2.1. Lancer un espace de mutualisation en fonction des besoins des entrepreneurs identifiés lors des consultations.	Non priorisée
	3.2.2. Faire évoluer l'offre de services mutualisés en fonction des besoins des entrepreneurs identifiés lors des consultations.	Non priorisée

³ Cette colonne présente les **actions priorisées** pour 2025. Toutefois, les **actions non priorisées** demeurent sur cette feuille de route et peuvent être réalisées en 2025.

AXE 4 : TOURISME ET CULTURE

OBJECTIFS	ACTIONS	PRIORITÉ 2025 ⁴
4.1. Se doter d'une vision concertée et d'un plan de développement commun au secteur touristique et culturel	4.1.1. Créer une Table de concertation, de partage et de maillage regroupant les secteurs du tourisme et de la culture afin de favoriser l'innovation et la collaboration.	Action priorisée
	4.1.2. Favoriser les initiatives de collaboration et de forfaitisation entre les acteurs de ces industries à l'échelle de la ZEM.	Non priorisée
	4.1.3. Élaborer une offre de mobilité intégrée et multimodale pour faciliter l'accès aux sites et attraits sur l'ensemble du territoire.	Non priorisée
	4.1.4. Optimiser l'accès aérien (vols directs) afin d'attirer davantage de touristes étrangers provenant de marchés à fort potentiel.	Non priorisée
4.2. Soutenir le secteur culturel de la ZEM, en complément des organisations existantes	4.2.1. Soutenir financièrement les initiatives culturelles grâce à des programmes flexibles et pluriannuels.	Non priorisée
	4.2.2. Encourager les lieux d'échange et les plateformes de partage afin de favoriser l'innovation au sein de l'industrie culturelle.	Non priorisée
4.3. Développer un pôle hivernal	4.3.1. Créer un regroupement des principaux événements et attraits visant à analyser l'offre culturelle et touristique hivernale actuelle et son potentiel de développement.	Non priorisée
	4.3.2. Attirer ou créer de nouveaux événements pour compléter et bonifier la saison culturelle et touristique hivernale.	Non priorisée
	4.3.3. Développer et déployer une stratégie de promotion de l'offre bonifiée, segmentée en fonction des publics cibles (géographies et segments).	Non priorisée
	4.3.4. Soutenir la mutualisation de certains équipements et expertises (priorité sur les technologies propres).	Non priorisée
4.4. Se doter d'un calendrier événementiel diversifié	4.4.1. Déterminer les périodes et les sites à cibler en priorité en fonction du potentiel de retombées.	Action priorisée
	4.4.2. Soutenir financièrement la création et la réalisation d'initiatives événementielles pour bonifier l'offre existante.	Non priorisée
4.5. Accroître la synergie entre les différentes parties prenantes en tourisme d'affaires sur le territoire de la ZEM	4.5.1. Évaluer la collaboration entre les principaux acteurs du territoire en tourisme d'affaires.	Non priorisée
	4.5.2. Assurer un marketing global et une stratégie de démarchage combinant l'ensemble du territoire.	Non priorisée

⁴ Cette colonne présente les **actions priorisées** pour 2025. Toutefois, les **actions non priorisées** demeurent sur cette feuille de route et peuvent être réalisées en 2025.

AXE 5 : MOBILITÉ

OBJECTIFS	ACTIONS	PRIORITÉ 2025 ⁵
5.1. Intégrer l'offre de transport en commun	5.1.1. Assurer l'intégration tarifaire sur l'ensemble du territoire de la ZEM.	Non priorisée
	5.1.2. Rendre le titre métropolitain plus accessible et abordable.	Non priorisée
	5.1.3. Faire connaître les données disponibles à l'échelle du territoire pour optimiser le transport en commun.	Non priorisée
	5.1.4. Mettre en œuvre le plan d'action de la Vision métropolitaine de la mobilité durable de la CMQuébec.	Non priorisée
	5.1.5. Développer une application mobile commune pour le paiement et la planification des parcours des services de mobilité de l'ensemble de la ZEM.	Action priorisée
5.2. Renforcer l'accès aux zones et parcs industriels	5.2.1. Soutenir les employeurs et les regroupements d'employeurs dans la réalisation de plans de gestion des déplacements et le déploiement d'initiatives encourageant la mobilité durable des membres de leur personnel.	Non priorisée
	5.2.2. Élaborer une stratégie d'optimisation des zones et parcs industriels, incluant le transport de marchandises, pour en favoriser l'accessibilité et faciliter les collaborations.	Action priorisée
5.3. Diversifier les modes de transport	5.3.1. Mettre en place un réseau de navettes fluviales et de liens terrestres alternatifs sur le territoire.	Non priorisée
	5.3.2. Augmenter le nombre et l'étendue de l'offre de vélos à assistance électrique en libre partage sur le territoire.	Action priorisée
	5.3.3. Élargir la couverture et la connectivité des corridors de vélo quatre saisons et d'autres formes de mobilité active.	Non priorisée
	5.3.4. Soutenir le covoiturage et le développement de voies réservées à cette fin.	Non priorisée

⁵ Cette colonne présente les **actions priorisées** pour 2025. Toutefois, les **actions non priorisées** demeurent sur cette feuille de route et peuvent être réalisées en 2025.

AXE 6 : CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

OBJECTIFS	ACTIONS	PRIORITÉ 2025 ⁶
6.1. Améliorer l'efficacité des activités de logistique à l'échelle de la ZEM	6.1.1. Produire un diagnostic des différents mouvements logistiques de marchandises et des besoins des entreprises.	Action priorisée
	6.1.2. Développer une stratégie d'optimisation des chaînes logistiques alignée aux constats du diagnostic.	Non priorisée
6.2. Favoriser un approvisionnement local à l'échelle de la ZEM	6.2.1. Appuyer les entreprises dans l'identification des fournisseurs locaux et ainsi permettre une meilleure résilience de la chaîne d'approvisionnement.	Action priorisée
	6.2.2. Déployer des initiatives, des outils et pratiques de mutualisation permettant de renforcer la chaîne d'approvisionnement locale.	Non priorisée
	6.2.3. Accompagner les organisations sur le territoire de la ZEM, afin qu'elles se dotent d'une politique d'approvisionnement responsable ou locale.	Non priorisée
	6.2.4. Développer une stratégie d'approvisionnement locale pour le secteur naval.	Non priorisée
6.3. Renforcer les pratiques d'économie circulaire à l'échelle de la ZEM	6.3.1. Répertorier les différentes initiatives d'économie circulaire existantes et documenter les besoins des entreprises, incluant les intrants et extrants utilisés.	Non priorisée
	6.3.2. Faire la promotion, soutenir et accompagner les organisations qui mettent en oeuvre des stratégies d'économie circulaire ou des initiatives inspirantes.	Non priorisée

⁶ Cette colonne présente les **actions priorisées** pour 2025. Toutefois, les **actions non priorisées** demeurent sur cette feuille de route et peuvent être réalisées en 2025.

